Carnet Faire commun

numéro 1

FORÊTS VILLAGEOISES ET FILIÈRES BAMBOU DANS LES MONTAGNES DU NORD LAOS

Inscrire des communs dans les politiques publiques ?

ÉDITIONS DU GRET

LES CARNETS FAIRE COMMUN sont issus du programme de recherche-action Communs et gouvernances partagées initié par le Gret en 2019. Le programme ouvre un espace apprenant pour formuler, tester et documenter, dans le cadre de projets de développement, des approches par les communs capables de susciter et de faciliter des dynamiques de gouvernances partagées pour une gestion durable et équitable des ressources, services ou territoires. Comment créer les conditions de l'action collective et de l'apprentissage collectif ? Comment promouvoir des dispositifs de gouvernance partagée au sein desquels les citoyens usagers ont un réel pouvoir de décision et de contrôle sur les questions qui les concernent, aux côtés des pouvoirs publics et du secteur privé ? Comment réfléchir à la posture d'opérateur de développement, comment penser la stratégie d'intervention, quelles méthodes de facilitation choisir ? Comment utiliser l'outil projet de l'aide publique au développement pour accompagner ces processus de transformations sociales dans la durée ?

Dans la lignée de la collection Cahier projet, la série Carnet Faire commun, au format court et facile d'accès, partage des apprentissages opérationnels tirés d'expériences concrètes dans des géographies variées. Ils visent à enrichir la réflexion et la palette de références des praticiens et décideurs politiques soucieux de promouvoir des formes d'organisation sociale et de gouvernance partagée « en communs ».

Carnet Faire commun

numéro 1

FORÊTS VILLAGEOISES ET FILIÈRES BAMBOU DANS LES MONTAGNES DU NORD LAOS

Inscrire des communs dans les politiques publiques ?

Ce Carnet Faire commun s'appuie sur le Cahier projet *De la gouvernance partagée des forêts de bambou à la structuration de filières durables : le programme Bambou au Laos sous le prisme des communs*, Nogent-sur-Marne, 2022, rédigé par Louisa Desbleds.

Rédactrice : Marion Osmont

Coordinateur : Jean-François Kibler

Contributrice : Marilou Gilbert

Édition : Marie Camus, Véronique Beldame, François Enten

Responsables éditoriaux : François Enten, Marie Camus

Photographies : © Nathalie Pfeiffer et Alejandro Hainsfurth, sauf mention contraire

© Éditions du Gret, 2022

Pour citer cet ouvrage : Kibler J.-F. (dir.) (2022), *Forêts villageoises et filières bambou dans les montagnes du Nord Laos : inscrire des communs dans les politiques publiques ?* Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 46 p.

Licence Creative Commons

SOMMAIRE

Sigles et acronymes 5
L'approche par les communs 7
Introduction 11

PARTIE 1. « PRÉSERVER LA FORÊT ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ », LE PARI D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE 13

Dans la province de Houaphan, une pression grandissante sur la forêt et une menace sur les droits d'usage des villageois 14
Pour une reconnaissance de la légitimité et des droits des villageois 15

PARTIE 2. UNE DYNAMIQUE SOCIALE ACCOMPAGNÉE DURANT DOUZE ANS 17

Un cadre politique et institutionnel 17
Des institutions de gouvernance villageoises 19
Un processus d'apprentissage collectif 20
La création d'une organisation locale et la dynamique engagée par les acteurs nationaux 21
Des filières durables et équitables 23

PARTIE 3. L'APPROCHE PAR LES COMMUNS EN PRATIQUE 25

La mise en place d'un cadre politique et institutionnel invitant à l'action collective 25
Une construction collective par boucles d'apprentissage 27
La création d'une association locale 34

.../...

PARTIE 4. QUELS APPRENTISSAGES POUR UNE APPROCHE PAR LES COMMUNS ? 37

S'approprier « l'outil projet » pour inscrire l'accompagnement dans le temps long 37

L'approche par les communs : au-delà de l'apprentissage collectif 38

Le relais d'une organisation locale comme facilitateur engagé 38

Penser des communs enchâssés : du territoire aux filières 39

L'approche par les communs favorise-t-elle la résilience ? 40

PARTIE 5. PERSPECTIVES 41

Soutenir la BNDA dans son rôle de facilitateur 41

Encourager les décideurs politiques à essaimer le « faire commun » 41

Glossaire 43

Bibliographie 47

SIGLES ET ACRONYMES

BBTF	Bamboo Task Force
BNDA	Bamboo and Non Timber Forest Product Development Association
DAFO	Bureau de l'Agriculture et des Forêts du district
GALS	Gender Action Learning System
NPA	Non-profit association
PAFO	Bureau provincial de l'Agriculture et des Forêts
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGF	Plan de gestion forestière
PLUP	Planification participative de l'utilisation des terres
SNV	Netherlands Development Organisation

L'APPROCHE PAR LES COMMUNS

Nos choix de société sont majoritairement opérés par la **puissance publique** (nationale et décentralisée), dont on attend qu'elle défende l'intérêt général, et par le **secteur privé** (entreprises et fondations), jugé plus efficace d'un point de vue managérial. Directement et indirectement, tous deux monopolisent les espaces de gouvernance, c'est-à-dire là où se prennent les décisions. Ils mobilisent un modèle de société bâti sur la compétition et la loi du plus fort, la propriété publique ou privée exclusive, une régulation par le marché et par l'État, et différentes formes de contrôle des comportements des populations.

Ces modèles de gouvernance État-privé **peinent souvent à garantir la justice sociale et environnementale**. Les écosystèmes se dégradent, la biodiversité s'érode, le climat se dérègle, accentuant les inégalités sociales. Au Nord comme au Sud, les services essentiels, tels que l'accès à l'eau potable ou à l'énergie, sous maîtrise d'ouvrage publique associée ou non à des opérateurs privés en délégation de service public, restent par exemple inaccessibles à une large population pauvre peu solvable. De même, les schémas d'urbanisation ou de gouvernance des aires protégées, décidés par les pouvoirs publics ou privés, ont du mal à conjuguer préservation de l'environnement et inclusion des populations précaires qui en dépendent. L'incapacité des systèmes de gouvernance actuels à relever les défis sociaux et environnementaux croissants engendre une défiance des citoyens à l'égard des institutions, dans lesquelles ils ne se reconnaissent plus. Cette situation génère de l'insécurité socio-politique, qui menace la paix.

Ce tableau, qui force le trait à dessein, souhaite souligner **l'urgence d'explorer des façons de dépasser ce paradigme de gouvernance** État-privé. Cette prise de conscience s'exprime notamment à travers l'objectif de développement durable n° 16 (ODD), qui cible la mise en place d'institutions exemplaires et de dispositifs de prises de décision inclusifs[1]. Un enjeu de taille pour l'aide publique au développement.

Le mouvement des **communs**, multiforme et en plein essor depuis sa renaissance dans les années 80 avec les travaux de la politologue Elinor Ostrom[2], ouvre le champ des possibles. Le concept de commun offre un puissant référentiel d'organisation sociale, que l'on peut décrire comme un ensemble d'acteurs, interdépendants et directement concernés par un enjeu commun, qui décide de s'engager dans une action collective pour construire ensemble une gouvernance partagée. Celle-ci définit et met en œuvre, dans le cadre d'un

1. « Cible 16.6 – Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » et « Cible 16.7 – Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions », Nations unies, « 16 Paix, justice et institutions efficaces », Objectifs de développement durable [consulté le 3 mai 2022], https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/

2. Dont la publication la plus connue est Governing the commons: the evolution of institutions for collective action, *Cambridge University Press, 1990.*

processus d'apprentissage collectif continu, des règles d'accès et d'usage jugées équitables, qui garantissent la durabilité sociale, économique et environnementale de l'objet du commun (voir figure 1 ci-contre).

Le Gret est convaincu que des formes de gouvernances partagées « en communs » sont plus à même d'assurer justice sociale et écologique pour plusieurs raisons. Elles permettent par exemple une (ré-) appropriation des pouvoirs de décision et de contrôle par les citoyens aux côtés de la puissance publique et du secteur privé. Elles entretiennent également des dynamiques d'action et d'apprentissage collectifs sur les façons de définir et de faire évoluer les règles à respecter, ce qui est source d'adaptation et de résilience. Enfin, elles reconnaissent des faisceaux de droits différenciés et inclusifs (accès, prélèvement, gestion, etc.) et mobilisent les leviers de la coopération et du « faire commun » pour construire la société de demain.

De telles formes d'organisation sociale, à inventer et à construire, sont susceptibles d'être mieux à même de répondre aux ODD et aux enjeux et défis ciblés par l'aide publique au développement.

Le Gret propose de développer une **approche par les communs** qui puisse être adoptée et déclinée par les opérateurs de développement qui souhaiteraient promouvoir de telles formes d'organisation sociale dans le cadre de leurs interventions (voir figure 1 ci-contre). Mise en œuvre dans le cadre de projets de développement, une approche par les communs puise dans le corpus théorique des communs pour promouvoir et accompagner des dynamiques d'organisations sociales et de construction de gouvernances partagées « en communs » autour d'enjeux de ressources, de services ou de territoires. Ainsi, l'approche par les communs recouvre tout ce qu'un opérateur peut mettre en œuvre dans le cadre d'un projet pour notamment :

- révéler les interdépendances entre acteurs et les défis communs qu'ils partagent ;
- motiver l'action collective des acteurs concernés à s'engager dans la recherche de solutions, ensemble ;
- favoriser une représentation équitable des acteurs dans le dispositif de gouvernance partagée ;
- inciter les acteurs à inscrire leur action dans une logique d'apprentissage collectif notamment fondée sur un système de suivi réflexif interne.

Cette initiative du Gret souhaite contribuer et s'inspirer des mouvements des communs, de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Elle cible explicitement le renforcement de la société civile, l'émancipation citoyenne et la démocratie. Sa spécificité est de porter sur des interventions conduites dans le cadre de l'aide publique au développement, un environnement à la fois privilégié et contraint. Elle rejoint des réflexions engagées par l'Agence française de développement (AFD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), tout en apportant une contribution additionnelle à l'opérationnalisation d'une approche par les communs dans le cadre de projets de développement ciblant des enjeux liés aux ressources naturelles, aux services et aux territoires.

Figure 1 : **L'APPROCHE PAR LES COMMUNS**

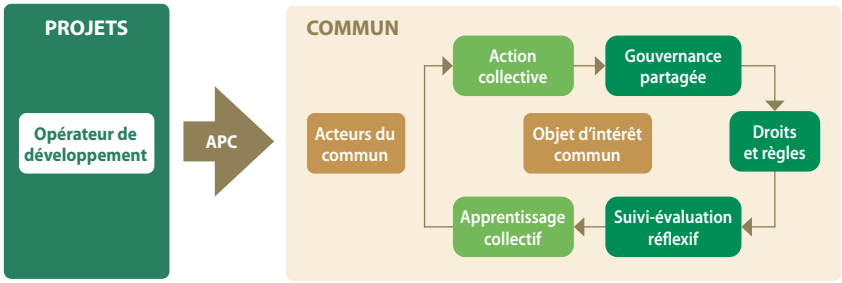

APC : Approche par les communs

Source : Gret

L'approche par les communs dont il est question ici n'est pas la panacée. Au-delà de l'effet de mode qui risque de la reléguer au rang de simple slogan, mot-valise ou modèle voyageur[3], elle cherche, modestement, à favoriser l'exploration d'autres façons de faire société et de gouverner, localement et de façon plus large, pour davantage de justice sociale et environnementale.

L'approche par les communs nous invite à faire un pas de côté pour porter le regard sur les enjeux de gouvernance, et aussi sur la façon dont nous conduisons les projets de développement. Ni recette, ni méthode, elle est une façon d'orienter nos interventions, de lire les situations d'action, de conduire nos actions et de penser notre posture de facilitateur engagé. La meilleure façon d'appréhender à quoi ressemble opérationnellement une approche par les communs est d'en repérer les déclinaisons dans le cadre d'actions concrètes… et, mieux encore, de l'expérimenter soi-même.

Dans le cadre du programme Communs et gouvernances partagées, le Gret formule et expérimente une approche par les communs dans des géographies et des contextes divers avec une ambition opérationnelle et méthodologique. L'enjeu du programme est de réfléchir à l'opérationnalisation d'une approche par les communs, concrètement, dans la pratique. Les expériences conduites dans le cadre des projets fournissent des enseignements tirant leurs origines de contextes variés et de situations d'action diverses autour d'enjeux de communs diversifiés. La capitalisation de ces expériences, ciblée sur la gouvernance et l'approche par les communs, a pour but d'enrichir la réflexion et la palette de références des praticiens et décideurs politiques soucieux de promouvoir des formes d'organisation sociale et de gouvernance partagée inspirées des communs.

3. « Toute intervention institutionnelle standardisée […], en vue de produire un quelconque changement social, et qui repose sur un "mécanisme" et des "dispositifs" […] censés avoir des propriétés intrinsèques permettant d'induire ce changement dans des contextes de mise en œuvre variés », Olivier de Sardan J.-P. (2021), p. 26.

Suivi des bambous **mai khouane** © *Gret*

Introduction

Ce carnet relate l'accompagnement conduit par le Gret pour le développement de filières bambou approvisionnées par les forêts villageoises dans la province de Houaphan au Laos. Il montre comment cet accompagnement, qui s'est déployé au long cours par le biais de cinq projets entre 2008 et 2021, a permis aux acteurs sociaux et institutionnels (villageois, acteurs publics et privés) de construire ensemble des filières durables à travers un processus d'apprentissage collectif. L'un des principaux enjeux est le renforcement des capacités des villageois. Il s'agit de rééquilibrer les relations entre acteurs afin de créer un espace de négociation équitable pour une gouvernance partagée de la ressource. Ainsi, si les équipes ont conduit l'accompagnement dans une approche par les communs, à l'origine celle-ci n'est pas formulée explicitement. Dès 2011, le concept d'apprentissage collectif marque fortement la philosophie d'intervention[1], mais ce n'est qu'à partir de 2016 que les équipes font référence aux communs[2], puis à une approche par les communs, qui trouve sa traduction en 2019 dans la mise en œuvre du programme Communs et gouvernances partagées[3].

En 2008, dans un contexte d'ouverture à l'économie de marché et d'octroi de concessions minières par le gouvernement lao favorisant les investissements étrangers, le Gret fait le constat d'une double urgence sociale et environnementale avec une menace sur les droits d'usage des villageois, victimes de l'accaparement des terres, et une pression grandissante sur la forêt. De là, il conduit les différents acteurs à prendre conscience du potentiel socio-économique des forêts de bambou et de l'enjeu de les préserver en associant les villageois à leur gestion. Cette prise de conscience rend possible l'émergence d'une action collective associant les pouvoirs publics, les villageois et les opérateurs privés. Dans un pays gouverné par un parti unique depuis plus de quarante ans, avec une société civile contrainte et restreinte, la construction d'une gouvernance partagée de la ressource est conditionnée par la reconnaissance par l'État des droits et de la légitimité des villageois.

1. Porbounmixaithor H. et al. *(2017).*
2. Melki S., Kibler J.-F. (2016).
3. Desbleds L. (2021).

Ce carnet décrit la dynamique sociale accompagnée par le Gret pendant douze ans, ainsi que les méthodes de facilitation de dialogue et de construction sociale utilisées. Il montre comment le Gret s'est positionné en facilitateur d'un processus d'apprentissage collectif impliquant les villageois, ainsi que les acteurs publics et privés, qui a permis l'élaboration progressive et continue de règles de gestion et la mise en place de mécanismes fondés sur les connaissances et les pratiques locales, en cherchant les moyens de les rendre compatibles avec les réglementations légales, voire de faire évoluer ces dernières. Il présente des éléments qui ont été déterminants, susceptibles d'alimenter la construction d'une approche par les communs au niveau du programme : la mise en place d'un cadre politique et institutionnel invitant à l'action collective, le processus de boucles d'apprentissage et la création d'une association locale, condition de la pérennisation du commun. Il s'efforce enfin de tirer des apprentissages génériques de cette expérience, utiles pour l'élargissement et le prolongement de la dynamique engagée à Houaphan et au Laos, et pour penser et mettre en œuvre des démarches similaires dans d'autres contextes.

PARTIE 1

« Préserver la forêt et lutter contre la pauvreté », le pari d'une gouvernance partagée

Au Laos, l'un des pays les plus pauvres du monde, la population, à 70 % rurale, dépend de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles, et notamment du bambou. Employé dans l'alimentation, comme matériau de construction ou transformé en ustensiles et en produits artisanaux, celui-ci est en effet une source essentielle de revenus complémentaires pour les familles d'agriculteurs.

Engagé dans un processus à long terme d'ouverture à l'économie de marché, le gouvernement lao met en œuvre depuis le début des années 2000 une politique de soutien aux investissements étrangers, orientés vers l'exploitation de ses ressources naturelles. Le gouvernement entend en effet exploiter son seul avantage comparatif, à savoir l'abondance de ses terres et de ses réserves forestières et minières, largement épuisées dans les pays voisins, pour faire accéder le pays au rang de puissance économique régionale. Les politiques développées pour attirer des investissements se traduisent par l'octroi de concessions foncières pour le développement d'activités hydroélectriques et minières, ainsi que pour la production industrielle de caoutchouc et de bananes. Cette stratégie permet de générer des taux de croissance élevés et d'importants revenus pour l'État. Elle est cependant potentiellement dévastatrice pour une population rurale victime de l'accaparement des terres. Les risques sont également importants en matière d'environnement, la forêt étant soumise à une pression grandissante et menacée de surexploitation face à une demande croissante en produits forestiers de la part des pays voisins, en particulier la Chine et le Vietnam, et notamment en bambou.

Paysage de vallées et forêts de bambou dans le district de Viengxay, province de Houaphan

DANS LA PROVINCE DE HOUAPHAN, UNE PRESSION GRANDISSANTE SUR LA FORÊT ET UNE MENACE SUR LES DROITS D'USAGE DES VILLAGEOIS

Au Laos, les forêts naturelles représentent une superficie de 9,5 millions d'hectares, soit plus de 30 % de la superficie totale du pays. La forêt naturelle de bambou occupe environ 0,5 million d'hectares (2,3 %) et abrite une cinquantaine d'espèces de bambou différentes, dont trente sont utilisées à des fins commerciales. La province de Houaphan est une région montagneuse enclavée située au nord-est du pays, frontalière au Vietnam. Elle est encore largement couverte de forêts, dont 500 000 hectares de forêts « mixtes » et 18 000 hectares de forêts exclusivement composées de bambou.

Cette province présente le deuxième niveau de pauvreté le plus élevé du pays, avec un taux s'élevant à 37 %[4]. Sa population (ethnies Hmong, Khmu et Tai Deng) dépend de l'agriculture itinérante et de la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les forêts villageoises, dont le bambou. L'accès des villageois aux forêts est menacé par la politique de soutien aux investissements et l'attribution de concessions foncières aux entreprises, ainsi que par une politique visant à reprendre le contrôle des forêts et à éradiquer les pratiques de culture sur défriche-brûlis, désignées par le gouvernement comme cause première de la déforestation. Les droits des villageois ne sont pas reconnus, et ces derniers courent le risque d'être chassés des « terres publiques » qu'ils utilisent, ou contraints de travailler pour les entreprises auxquelles ces terres seraient attribuées.

Suivi du bambou mai khom *dans le village de Meaungnga* © Gret

4. Coulombe H. et al. *(2016).*

En 2008, le Gret mène un diagnostic dans la province de Houaphan pour mettre en évidence les risques environnementaux créés par l'extension exponentielle des surfaces de terres agricoles cultivées en maïs avec apports d'engrais. Cette extension résulte de la forte demande vietnamienne pour les élevages de porcs et de stratégies à court terme de villageois qui, n'étant pas autorisés à exploiter les forêts villageoises à des fins commerciales, sont en quête de revenus monétaires. Or, cette évolution empiète sur les forêts et fragilise à terme les économies des villageois.

Les équipes du Gret et de son partenaire, l'ONG SNV (Netherlands Development Organisation), ont l'intuition que la demande croissante en bambou offre l'opportunité de développer les conditions d'une exploitation commerciale durable des forêts de bambou. En s'appuyant sur les priorités politiques énoncées par le gouvernement – préserver la forêt et lutter contre la pauvreté –, le Gret et la SNV suggèrent aux autorités provinciales d'une part d'autoriser les villageois à exploiter leurs forêts à des fins commerciales, sous réserve qu'elles soient gérées durablement, et d'autre part de mettre en place une gouvernance partagée entre les différents acteurs (villageois, commerçants, autorités) pour développer des filières durables de bambou approvisionnées par les villageois. Un véritable changement de paradigme pour le Laos.

POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA LÉGITIMITÉ ET DES DROITS DES VILLAGEOIS

Alors que les communautés villageoises apparaissent comme les mieux placées pour gérer les forêts de bambou, le manque de reconnaissance par l'État de leurs droits et de leur légitimité en fait un acteur fragile dans les processus de négociation. L'un des principaux enjeux du projet Bambou consiste donc à renforcer les capacités des villageois pour rééquilibrer les relations entre acteurs afin de créer un espace de négociation équitable pour une gouvernance partagée de la ressource.

La non-reconnaissance et l'absence de légitimité des communautés villageoises dans la gestion locale des ressources sont entretenues par plusieurs facteurs. Tout d'abord, dans un pays gouverné depuis plus de quarante ans par un parti unique qui conçoit et applique les politiques publiques en s'appuyant sur les organisations de masse (femmes, jeunes, etc.), le concept de société civile a une forte connotation occidentale sujette à toutes les suspicions. Le cadre juridique régissant les activités d'une société civile organisée a été instauré en 2009, avec un décret entérinant la reconnaissance officielle des organisations à but non lucratif, les NPA (non-profit associations), comme entités légales. Si ces premiers signes de reconnaissance sont théoriquement favorables à la prise en compte du rôle des villageois dans la gestion des forêts de bambou, en pratique cependant, le gouvernement continue d'exercer un contrôle étroit sur

les politiques agricoles, qui limite les opportunités pour la société civile et les acteurs locaux concernant la gestion de leurs ressources naturelles.

Ensuite, en combinaison de la politique de promotion des investissements étrangers, le système national de quotas appliqué aux PFNL (autorisations de prélèvements des produits forestiers) tels que le bambou est censé assurer un contrôle des quantités de bambou collectées afin d'éviter toute surexploitation des forêts et de prévoir les recettes de l'État par la collecte de taxes. Institué dans un jeu de pouvoir entre le niveau national et le niveau provincial avec lequel les acteurs locaux ne peuvent interférer, le système de quotas n'est en réalité pas lié à la disponibilité réelle du bambou, ni à la capacité de production des villageois : l'attribution des quotas est en effet exclusivement décidée par les hauts fonctionnaires de l'État sans implication des communautés, et donne aux investisseurs le monopole sur les ressources.

Enfin, au Laos, l'État est propriétaire des forêts. Depuis 1990, le gouvernement a progressivement organisé la formulation de plans d'aménagements des territoires par des comités villageois chargés de réglementer l'accès équitable à la terre. Le zonage des parcelles, une fois approuvé par les autorités du village et du district, tient lieu de contrat accordant des droits fonciers aux agriculteurs, qui obtiennent ainsi une reconnaissance officielle par l'État de leurs droits sur la terre. Mais les techniques de zonage tiennent peu compte des droits coutumiers, et en l'absence d'une instance de régulation des conflits indépendante et d'une société civile structurée, l'attribution des terres a souvent accru les inégalités au sein des villages et favorisé l'appauvrissement des plus défavorisés.

PARTIE 2

Une dynamique sociale accompagnée durant douze ans

Face à ce constat de double urgence sociale et environnementale, menaçant les droits d'usage des paysans et la forêt, plusieurs projets successifs vont être définis et mis en œuvre par le Gret (voir figure 3 p. 22). Malgré l'absence de garantie de financements à long terme, le Gret a dès l'origine l'ambition d'accompagner un processus long pour une gouvernance plus juste et plus durable de la ressource aux niveaux villageois, provincial, puis national, avec comme enjeux prioritaires la mise en œuvre d'une gestion communautaire des forêts et la sécurisation des droits des villageois sur ces forêts. **Il se positionne comme facilitateur** d'un processus d'apprentissage multi-acteurs, **engagé pour la préservation des forêts et la justice sociale**, avec l'intention de démontrer que les villageois ont un rôle à jouer dans la gestion des forêts, dans un contexte politique qui complexifie leur participation et la reconnaissance de leurs compétences. Ces principes guident les équipes du Gret pendant les douze années de la mise en œuvre des projets.

UN CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

La première étape consiste à accompagner les autorités provinciales dans l'appréhension du potentiel économique et social offert par les forêts naturelles de bambou. Dans le cadre du premier projet (2008-2010), des visites en Chine et au Vietnam sont organisées et des experts chinois invités pour partager des expériences de développement du secteur bambou. Convaincues, les instances provinciales créent un groupe de travail présidé par le gouverneur, la Bamboo Task Force (BBTF), qui réunit des départements et responsables de la province, des districts et des villages intéressés. Avec l'aide du projet, la BBTF formule une Stratégie provinciale de développement du secteur bambou (2011-2015). Promulguée par le gouverneur, cette stratégie officielle s'avèrera précieuse

pour la suite. Elle fixe des orientations en matière de gestion durable de la ressource, de développement des filières et de dispositifs réglementaire et institutionnel. Elle officialise également un cadre institutionnel incitant à une collaboration entre les différents départements (agriculture et forêts, environnement, commerce) et niveaux (province, district, village). La Stratégie provinciale de développement du secteur bambou ouvre un espace de discussion, de réflexion et d'apprentissage pluri-acteurs qui permettra d'expérimenter le développement de filières.

Un processus de réforme du cadre légal, incluant notamment une réorganisation des mandats entres les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, est alors à l'œuvre au niveau national, et le « flou » juridique qu'il offre pendant la période de transition offre une certaine latitude aux provinces éloignées pour expérimenter de nouvelles modalités de gestion et de mise en valeur forestière. Province historique du Laos, Houaphan dispose de facilités pour mettre à profit cette fenêtre d'opportunité et expérimenter la mise en valeur de l'abondante ressource en bambou. C'est ainsi que, conseillée par le Gret et la SNV, la province et trois de ses districts (Viengxay, Sam Neua et Sobbao) décident de promouvoir le développement de filières bambou approvisionnées par les forêts villageoises.

Un deuxième projet (2010-2015) encourage un dialogue multipartite entre agriculteurs, secteur privé et services publics, pour favoriser l'apprentissage collectif et la mise en œuvre de la stratégie provinciale, en étroite collaboration avec la BBTF.

Le Gret développe une approche territoriale, ciblée sur la gestion des ressources, qui se traduit par une planification participative pour délimiter des zones forestières pour la gestion et la récolte collectives dans chacun des villages, ainsi que par la reconnaissance des droits de gestion et d'usage à des fins commerciales. Les villageois des zones d'intervention du projet sont impliqués dans la planification, qui s'appuie sur leur connaissance des forêts et est définie en fonction des ressources disponibles. L'objectif est de réguler l'accès aux ressources d'une façon qui paraisse juste aux villageois et d'encadrer les pratiques de cueillette (récolte annuelle des pousses ou des tiges de bambou) de façon à préserver le massif forestier. La SNV, de son côté, met en place une approche filière, ciblée sur la demande commerciale, qui implique les divers opérateurs économiques dans une analyse des opportunités et contraintes du marché. Cette approche permet de générer rapidement une incitation économique nécessaire à la mobilisation villageoise.

Le Gret renforce ses relations avec les départements de l'Agriculture et des Forêts, et est perçu comme un promoteur du point de vue des villageois. De son côté, la SNV renforce sa collaboration avec le département de l'Industrie et du Commerce, et est considérée comme défendant le point de vue des commerçants. La synergie de ces deux approches – territoriale et filière – permise par le projet crée un cercle vertueux favorable à la **mobilisation des différents acteurs de la filière dans un processus d'apprentissage collectif**.

Figure 2 : **MISE EN SYNERGIE D'UNE APPROCHE TERRITORIALE ET D'UNE APPROCHE FILIÈRE**

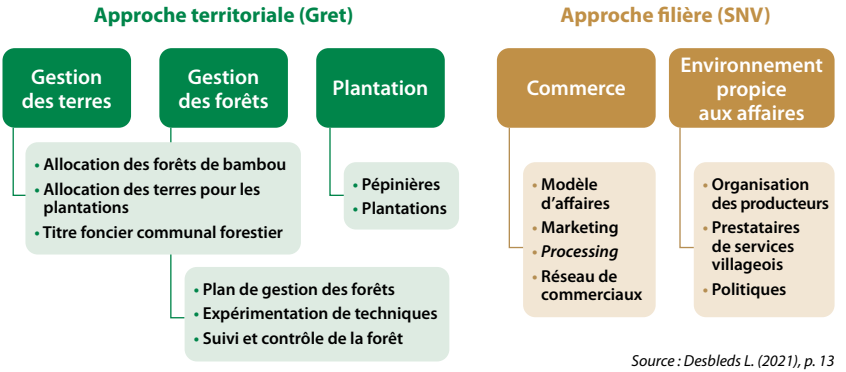

Source : Desbleds L. (2021), p. 13

DES INSTITUTIONS DE GOUVERNANCE VILLAGEOISES

Des structures sont créées au niveau local pour permettre la participation des villageois à la gouvernance. Avec l'appui du Gret, **un comité villageois pour le bambou, le Village Bamboo Committee (VBC), est mis en place dans chacun des villages concernés**. Garant de l'intérêt général de l'ensemble du village, il a pour rôle de créer les conditions favorables au développement de l'activité : accès sécurisé à des forêts de bambou, application des règles de gestion forestière, surveillance périodique des forêts et soutien à la création des groupes de producteurs et de commerçants **qui rassemblent les villageois souhaitant s'associer pour planifier des activités économiques** (plan de production, organisation du commerce, contrôle de la qualité, etc.). Ces groupes, spécialisés par chaînes de valeur approvisionnées par les forêts de bambou du village, génèrent des activités et des revenus pour les villageois qui en sont membres. Ils financent leurs coûts de fonctionnement grâce aux taxes perçues sur les ventes, dont ils reversent une partie à l'administration du village et à un fonds de développement du village. La participation active de ces groupes à la production, à la transformation et au commerce du bambou permet l'instauration d'un climat de confiance entre les parties prenantes, au fondement du *commoning* ou « faire commun ».

Pour créer les conditions de la pérennisation de ces institutions, le Gret accompagne la mise en place d'un réseau de prestataires de services originaires des villages. Les premiers prestataires sont formés aux techniques artisanales pour être en mesure

de répondre aux exigences du marché. La prestation de services est ensuite étendue au partage des savoirs concernant la plantation de bambou et la gestion forestière. Les prestataires de services dispensent des formations techniques et promeuvent les institutions de gouvernance villageoise.

UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE COLLECTIF

Dès l'origine, les équipes du programme accompagnent **un processus continu d'apprentissage par essais et erreurs** qui procède en la construction empirique de règles appliquées et remises en cause jusqu'à ce qu'elles soient améliorées. Ce processus, décrit comme une succession de boucles d'apprentissage, permet à l'ensemble des acteurs concernés de formuler, de mener et d'évaluer des expérimentations portant sur des enjeux de gouvernance, d'organisation ou des aspects techniques. **Ces boucles d'apprentissage, développées plus en détail en partie 3, sont conduites dans chaque village, et au niveau de la chaîne de valeur, dans le cadre de rencontres multipartites.** La sécurisation des droits fonciers pour les villageois, ainsi que l'élaboration des mécanismes de gouvernance, ont évolué dans le cadre de cette dynamique d'apprentissage progressif.

L'une des premières problématiques des villageois réside dans la sécurisation de leurs droits fonciers pour l'utilisation des forêts de bambou. C'est l'un des aspects clés inscrit

Suivi du bambou mai khom *dans le village de Meaungnga* © Gret

dans la première stratégie pour le bambou : reconnaître progressivement aux villageois d'une part le droit d'utiliser certaines parcelles de forêt villageoise et de récolter le bambou à des fins commerciales, et d'autre part leur responsabilité à gérer durablement ces parcelles. Le Gret a ainsi accompagné les membres des comités villageois dans la sécurisation des droits fonciers. Les villages ont élaboré une Planification participative de l'utilisation des terres (PLUP) pour la reconnaissance du droit d'usage afin de délimiter les parcelles et réduire l'agriculture sur brûlis, et délimiter les massifs forestiers de bambou destinés à être exploités par les villageois. Ils ont ensuite formulé un Plan de gestion forestière (PGF) définissant les règles techniques et sociales pour une utilisation durable. Une fois approuvé par le district, le PGF donnait aux villageois le droit de récolter du bambou à des fins commerciales.

L'appui sur les connaissances locales est reconnu comme un vecteur de durabilité dans la construction d'un commun. Des parcelles d'expérimentation et de démonstration ont été conçues et accompagnées en collaboration avec le Centre national de recherche en sciences forestières (CRSF). Ces expériences, fondées sur les connaissances des villageois, concernaient par exemple les techniques et la temporalité de récolte. Elles ont amélioré l'appropriation des recommandations techniques par les villageois, et la reconnaissance des connaissances de ces derniers par les autorités. Le programme a également développé avec les villageois une méthode de suivi annuel de la forêt afin d'évaluer l'application des règles du PGF et la façon dont elles assuraient la durabilité de la forêt. La participation active des villageois dans le fonctionnement des parcelles d'expérimentation, dans l'élaboration du PGF et dans la mise en œuvre du suivi forestier annuel sont autant de facteurs clés d'appropriation et d'adaptation des règles et règlements.

LA CRÉATION D'UNE ORGANISATION LOCALE ET LA DYNAMIQUE ENGAGÉE PAR LES ACTEURS NATIONAUX

Entre 2016 et 2017, deux projets de courte durée permettent d'accompagner la formulation de la deuxième Stratégie provinciale de développement du secteur bambou (2016-2020). Dans le même temps, le Gret promeut au niveau national un travail multipartite pour favoriser le développement du secteur bambou au niveau du pays. Le deuxième projet est contracté avec le bureau provincial de l'Agriculture et des Forêts (PAFO) pour former les techniciens locaux à la mise en œuvre de la stratégie provinciale.

De 2017 à 2021, le Gret accompagne un processus de création et de reconnaissance d'une organisation d'offre de services aux acteurs de la filière bambou au niveau provincial, qui prend le nom de Bamboo and Non Timber Forest Product Development Association (BNDA). Celle-ci a vocation à soutenir les producteurs et organisations dans

Figure 3 : LES CINQ PROJETS DU PROGRAMME BAMBOU

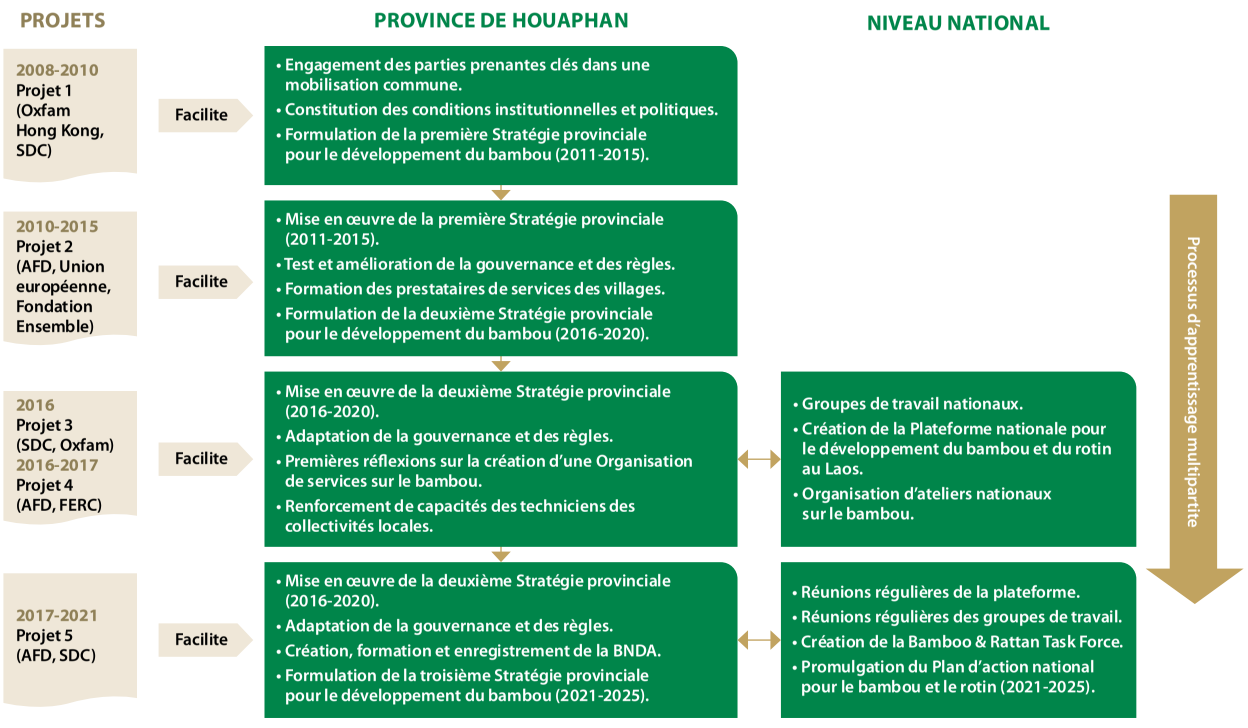

AFD : Agence française de développement — **FERC :** Fonds d'expertise et de renforcement de capacités — **SDC :** Swiss Agency for Development and Cooperation

Source : Desbleds L. (2021), p. 12

la gestion de la ressource et dans le développement des chaînes de valeur sur le long terme. En 2020, les acteurs du bambou élaborent collectivement la troisième Stratégie provinciale de développement du secteur bambou (2021-2025).

Différents espaces de dialogue et groupes de travail sont créés pour partager l'expérience du processus d'apprentissage au niveau national, pour promouvoir des démarches similaires à celle de Houaphan dans d'autres provinces et tenter de lever les freins au développement du secteur, tels que le système de quotas ou encore le règlement du commerce frontalier. Une plateforme nationale multipartite sur le bambou et le rotin est créée, à l'initiative du Gret et du World Wide Fund for Nature (WWF), conçue comme un espace de partage d'expériences et de formulation de recommandations. En collaboration avec le département des Forêts, la plateforme encourage la création d'un groupe de travail national sur le bambou et le rotin. En s'appuyant sur l'expérience de Houaphan, le groupe de travail et la plateforme élaborent un Plan d'action pour le bambou et le rotin durables (2021-2025), approuvé par le ministre de l'Agriculture dans le cadre de la nouvelle Stratégie forestière nationale 2020-2030.

DES FILIÈRES DURABLES ET ÉQUITABLES

L'accompagnement conduit entre 2010 et 2021 par le biais du processus d'apprentissage collectif a permis aux acteurs locaux de développer collectivement des filières durables. Celles-ci génèrent des revenus significatifs : en 2020, plus de 3 500 familles – contre 500 en 2011 –, vivant dans 80 villages, ont perçu un revenu régulier et annuel issu du bambou d'environ 300 USD, soit l'équivalent de plus de deux fois le salaire minimum. Cinq chaînes de valeur ont été développées :

- ***mai khouane*** *(Dendrocalamus longifimbriatus)* : lames et bâtonnets semi-transformés exportés vers le Vietnam pour la fabrication de cure-dents, de bâtons d'encens et la confection d'objets artisanaux ;
- ***mai hok*** *(Dendrocalamus hamiltonii)* : pousses de bambou séchées à des fins alimentaires, essentiellement exportées vers le Vietnam. Les tiges de bambou sont aussi utilisées pour la fabrication de baguettes ;
- ***mai khom*** *(Indosasasinica)* : pousses de bambou consommées fraîches, destinées au marché intérieur. Les tiges de bambou sont aussi utilisées pour la fabrication de meubles ;
- ***mai dja*** *(Sirundinaria microphylla)* : pousses de bambou fraîches, utilisées comme nourriture ou pour la confection de meubles, destinées au marché intérieur ;
- ***artisanat*** : paniers à riz, corbeilles et articles décoratifs destinés au marché intérieur et à l'exportation.

D'autre part, les villages ont défini et mis en œuvre des règles de gestion durable de leurs forêts naturelles. En 2020, 35 villages possédaient un plan de gestion forestière approuvé par les autorités, et près de 6 000 hectares avaient fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi villageois portant sur le respect des règles de gestion et leur impact sur la forêt.

Le processus d'apprentissage collectif et la gouvernance partagée sont devenus des éléments clés de la gestion commune des forêts de bambou et des chaînes de valeur dans la province de Houaphan. Un exemple clair de l'impact de ce processus est l'autonomisation réelle des villageois dans leur dialogue avec les commerçants et les autorités.

Tiges sèches de bambou mai hok *dans le village de Meuath*

Confection artisanale d'un panier à riz à partir des tiges de bambou par M^me^ Phaengvone dans le village de Xiengman

Fabrication de lamelles et de bâtons issus du bambou mai khouane *dans le village de Bak à Viengxay*

PARTIE 3

L'approche par les communs en pratique

LA MISE EN PLACE D'UN CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL INVITANT À L'ACTION COLLECTIVE

Le cœur d'un commun, son point de départ, est l'action collective engagée par les acteurs pour construire une gouvernance partagée en vue de définir des règles visant à résoudre le dilemme social autour de l'objet du commun. Le concept d'action collective a été développé par Elinor Ostrom en opposition aux thèses qui postulent que les individus ne voient que leurs intérêts particuliers de court terme et sont incapables de prendre des décisions d'intérêt collectif ou de long terme, nécessitant de ce fait des solutions imposées de l'extérieur *via* l'État ou le marché. Ostrom a démontré que les individus, grâce à leur action collective, sont capables de résoudre les problèmes fondamentaux de l'organisation collective sans avoir besoin de recourir à une solution imposée par un acteur extérieur, en créant une institution commune, en s'engageant à suivre les règles et en pratiquant la surveillance mutuelle. L'action collective créant le commun est aussi appelée *commoning*, ou « faire commun ». On parle de gouvernance partagée lorsque celle-ci associe l'ensemble des acteurs aux prises de décision, privilégiant les principes de coopération et d'auto-organisation. La coopération ne peut se construire que si l'information sur la ressource, ainsi que sur les bénéfices locaux de son maintien ou de son développement, est accessible et partagée.

Une première étape, essentielle pour mobiliser les principales parties prenantes à s'engager dans une action collective, réside dans la mise en évidence des menaces sur le couvert forestier et l'économie des villages, et aussi du potentiel social et économique des forêts naturelles de bambou. Dans le cadre du premier projet (2008-2010), le Gret commandite une étude à l'université nationale du Laos, qui confirme le potentiel du bambou pour le développement socio-économique de la province. Elle montre

également une densité variable du couvert de bambou entre les forêts et au sein d'une même forêt, ainsi qu'une distribution des espèces disparate, influencée par l'altitude, le climat, le type de sol et l'utilisation agricole des terres. Le Gret invite également des délégations composées d'officiels et de leaders paysans à participer à des voyages d'étude au Vietnam, qui leur permettent d'appréhender d'une part la richesse que constituent leurs forêts naturelles de bambou, et d'autre part l'opportunité de développer un secteur économique bambou solide fondé sur les productions villageoises et sur une coopération entre les différents acteurs. Convaincues du potentiel des forêts naturelles de bambou, qu'elles qualifient bientôt d'« or vert » (« *kham kieo* »), les autorités provinciales créent un groupe de travail, la Bamboo Task Force (BBTF), présidé par le gouverneur de la province et constitué de représentants des différents ministères provinciaux concernés par les forêts et les filières – département du Plan et de l'Investissement (DPI), bureau provincial de l'Agriculture et des Forêts (PAFO), bureau provincial de l'Industrie et du Commerce (POIC), bureau provincial des Ressources naturelles et de l'Environnement (PONRE) – et des districts et villages intéressés.

Le groupe de travail BBTF élabore une Stratégie provinciale de développement des filières du bambou issu de forêts naturelles (2011-2015). Celle-ci formule une **vision commune** : faire de Houaphan la province phare du Laos ayant développé son économie et réduit la pauvreté grâce à la valorisation du bambou. Elle énonce quelques **principes** clés qui guident la stratégie : l'implication de toutes les parties prenantes ; un partage juste et équitable des revenus entre les entreprises, le gouvernement et

Plantation de bambou mai louang *dans le village de Naxone, district de Sobbao*

les villageois ; la maximisation de la valeur ajoutée sur le territoire ; la protection de l'environnement. Elle organise la stratégie autour de **trois axes, conduits pour commencer sur trois districts pilotes** :

- mise en place d'une gestion durable des ressources forestières ;
- développement de filières rentables et équitables ;
- mise en place d'une politique publique favorable au développement du secteur.

Pour les deux premiers axes, la stratégie prévoit l'organisation des producteurs et des commerçants en groupements, ainsi que des dispositifs d'expérimentation et de formation. Le dernier axe mentionne explicitement les sujets sensibles de la reconnaissance des droits fonciers des villageois, des quotas et des taxes.

Actée par le gouverneur de la province, **cette première stratégie inscrit l'expérimentation et le processus d'apprentissage collectif dans la politique provinciale. Elle crée un cadre politique et institutionnel ouvert et un espace de dialogue** entre les différents départements (agriculture et forêt, environnement, commerce, planification) et niveaux administratifs (province, district, village) impliqués dans la filière, **autorisant et invitant à l'action collective** et reconnaissant l'importance du rôle des villageois dans celle-ci.

La deuxième stratégie provinciale (2016-2020) mentionne la possibilité de créer une organisation de services pour le bambou, qui permettra la naissance de la BNDA. La troisième stratégie (2021-2025) promeut quant à elle la participation d'organisations de la société civile dans le développement des filières de PFNL.

UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE PAR BOUCLES D'APPRENTISSAGE

Le Gret a joué un rôle de facilitateur de processus d'apprentissage collectif, notion théorisée en lien avec le consultant mobilisé sur l'évaluation du projet au travers du concept de boucle d'apprentissage, évoqué dans la partie précédente. Boucle après boucle, des questions telles que les techniques de gestion forestière durable, les règles collectives, l'amélioration de la qualité de la production, les opérations de vente sur un segment de marché donné, le développement d'accords de commerce équitable, les éléments de politique publique, etc., sont abordées. Si ces éléments sont de nature diverse, ils constituent néanmoins un ensemble systémique qui permet de gérer durablement une ressource aux niveaux villageois et provincial.

Dans ce processus, les apports de l'équipe projet du Gret prennent des formes diverses. Celle-ci conduit, coordonne ou commandite des études ou diagnostics sur la base de

termes de référence discutés collectivement. Elle facilite l'organisation de voyages d'étude, qui permettent de faire évoluer la réflexion collective. Très appréciés, ces voyages donnent à des acteurs divers l'occasion de découvrir ensemble de nouvelles expériences. Les apprentissages qui en sont tirés sont ensuite socialisés auprès des villageois, des instances de gouvernance villageoises, de l'ensemble des acteurs de la filière, des districts ou de la province.

Portant sur des sujets divers, les expérimentations sont formulées, conduites puis évaluées par les différents acteurs avec l'appui de l'équipe projet : élaboration de plans d'aménagement forestier, mise en place de parcelles d'expérimentation et de démonstration, sécurisation foncière des forêts par des titres fonciers communaux, évaluation villageoise annuelle des règles de gestion et de leurs impacts sur les forêts de bambou. L'équipe projet facilite ensuite la mise en débat des résultats par le biais d'**ateliers multipartites annuels**, qui jouent un rôle central dans le système de suivi-évaluation pour structurer un apprentissage collectif progressif. Le Gret collecte et synthétise les informations transmises par les acteurs afin de constituer une base objective pour un dialogue constructif. Lors de la tenue des ateliers, il organise des débats autour des thèmes prioritaires, en donnant à tous l'opportunité d'exprimer leurs points de vue, leurs désaccords et de partager leurs propositions. **La régularité des ateliers annuels depuis 2010 a institutionnalisé le processus d'apprentissage**, inscrivant dans la durée la mise en commun des savoirs et le développement continu d'un capital social en évolution constante.

Le pilotage de l'ensemble de ce processus d'expérimentation et d'apprentissage est assuré par la BBTF. Elle en assure le suivi grâce à des réunions trimestrielles organisées dans chacun des districts et au travers d'un atelier provincial annuel qui réunit les gouverneurs de la province, les chefs de départements provinciaux et quelques représentants villageois. Cet atelier est l'espace de validation politique des actions et des modalités d'organisation du secteur.

La visualisation d'un processus en boucles d'apprentissage montre qu'il s'agit d'un processus continu, au sein duquel chaque boucle portant sur un aspect spécifique alimente la suivante, constituant ainsi une spirale d'apprentissage.

Une boucle d'apprentissage se déroule en cinq étapes qui alternent activités de terrain, réunions de concertation, expérimentations, analyses, ateliers de validation, etc., et s'alimentent entre elles. Les conditions essentielles de mise en œuvre de cette méthode de travail fondée sur l'apprentissage collectif reposent sur l'écoute, la volonté d'apprendre, l'analyse et la valorisation des connaissances empiriques des apprenants. Elle requiert également un important travail de facilitation du processus d'apprentissage. L'expérience montre que la réalisation d'une boucle d'apprentissage nécessite au minimum deux ans. Cette conceptualisation des boucles d'apprentissages a été faite *a posteriori* sur la base de l'analyse de la méthode d'intervention.

Figure 4 : **ILLUSTRATION D'UNE BOUCLE D'APPRENTISSAGE COLLECTIF**

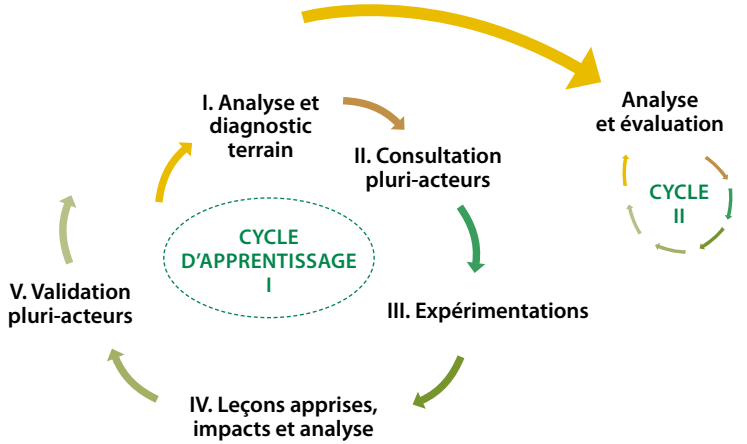

Légende : le point non numéroté est un processus qui se fait en continu, à l'inverse des autres qui ont lieu à des moments précis (réunions par exemple).

Source : d'après Desbleds L. (2021), p. 23

1) **Analyse et diagnostic terrain.** L'évaluation s'appuie sur les connaissances empiriques des villageois. Les équipes du Gret les questionnent et apprennent de ces derniers avant de mener leur propre analyse à travers des méthodes holistiques, telles qu'un diagnostic agraire ou des études de marché. L'évaluation et l'analyse de la situation permettent de proposer des méthodes pilotes, tant au niveau technique que politique, ensuite discutées lors des ateliers multipartites. Cette évaluation de terrain est une composante permanente du travail des équipes du Gret, toujours accompagnées de techniciens du bureau de l'Agriculture et des Forêts du district (DAFO) ou du bureau de l'Industrie et du Commerce au niveau du district (DOIC).
2) **Consultation pluri-acteurs.** Les ateliers multipartites annuels, qui regroupent les acteurs par chaîne de valeur (comités villageois, groupements de producteurs, représentants du secteur privé et des autorités publiques), se tiennent annuellement depuis 2012 pour favoriser les liens entre les personnes et le partage de connaissances. Ces ateliers sont de réelles arènes de discussion et de décision, offrant aux acteurs la possibilité de trouver un consensus autour d'une proposition et d'accepter de l'expérimenter. Ils permettent de faire un bilan collectif des

apprentissages de l'année écoulée et d'identifier des objectifs pour l'année à venir. Le projet met en forme l'information et la partage avec tous les acteurs. Le Gret propose et facilite les débats autour de thèmes prioritaires, donnant à tous l'occasion d'exprimer leurs points de vue, leurs désaccords éventuels et leurs propositions.

3) **Des expérimentations** sont menées concernant les méthodes de travail, les techniques de gestion forestière, le développement de nouveaux modèle commerciaux, les nouvelles politiques publiques, etc., mis en œuvre par les acteurs (villageois, producteurs, secteur privé ou État) avec le soutien des équipes du Gret.

4) **Leçons apprises, impacts et analyses.** Les résultats des évaluations des expérimentations créent l'opportunité de développements nouveaux. L'**analyse** d'erreurs rend possible des suggestions d'améliorations qui seront faites lors des réunions ultérieures.

5) **Validation pluri-acteurs.** Méthodologie, politiques publiques, modèles économiques et méthodes de mise en œuvre sont **adaptés** et **validés** par les acteurs et les autorités provinciales et départementales. Cette validation ne porte pas seulement sur la mise en œuvre et les méthodes, mais aussi sur l'amélioration des règles de développement du secteur. Une fois ces méthodes et règles adaptées et validées, l'équipe projet peut accompagner les acteurs pour les mettre à l'échelle et les appliquer à un plus grand nombre de villages.

Si le projet permet de créer un espace d'échange, les enjeux, souvent sensibles pour ce qui relève des politiques publiques (quotas, taxes), sont soumis au bon vouloir des représentants de l'État qui peuvent, à leur gré, interpréter les règles pour les adapter. La diversité des compétences (en économie, en agronomie, en foresterie, etc.) des membres de l'équipe du Gret est une véritable force, permettant de collaborer avec tous les acteurs des chaînes de valeur.

Chaque acteur, interne ou externe, doit être capable de penser globalement. Le processus d'apprentissage collectif encourage chacun à apprendre à penser collectivement sans imposer sa propre vision et à travailler avec les autres par des compromis et ajustements. À travers ce processus d'apprentissage, plusieurs outils et méthodes ont été adoptés, adaptés, développés et mis en œuvre pour créer progressivement les conditions d'une gestion durable des forêts naturelles de bambou.

Les équipes ont observé que le simple fait d'expliciter cette démarche libérait la parole et l'expérimentation. La bonne façon d'organiser ce processus d'apprentissage n'étant pas acquise, les équipes elles-mêmes ont appris progressivement à en faciliter la compréhension avec les parties prenantes, en tâtonnant parfois pendant plusieurs mois avant de trouver les bonnes arènes[5], discours et mécanismes. Par exemple, organiser

5. Espace d'échange, de concertation et de décision.

EXEMPLE DE BOUCLE D'APPRENTISSAGE : LE DROIT D'UTILISER LES FORÊTS VILLAGEOISES À DES FINS COMMERCIALES

L'obtention du droit de récolter du bambou à des fins commerciales requiert deux étapes : l'identification et la délimitation des forêts de bambou dans le territoire villageois, et l'élaboration participative d'un plan de gestion forestière (PGF) qui doit être approuvé par les autorités du district. Jusqu'en 2011, la délimitation des parcelles et l'élaboration des PGF étaient réalisées par les bureaux techniques de l'État, sur la base de l'utilisation existante des forêts (méthode initiale).

Au vu des faiblesses observées dans ces plans d'aménagement, qui ne prennent pas suffisamment en compte les réalités des villages, le programme entreprend de tester avec les techniciens du gouvernement une méthode de Planification participative de l'utilisation des terres (PLUP), récemment développée par le groupement de recherche IRD-CIFOR-NAFRI[1] et testée dans le cadre d'un projet conduit par l'ONG Agrisud dans la province voisine de Luang Prabang (deuxième méthode). Deux équipes séparées travaillent alors successivement sur la délimitation forestière et sur l'élaboration des plans d'aménagement. Toutefois, ces deux étapes s'avèrent trop chronophages au regard du développement rapide des filières et du risque accru sur les forêts. .../...

(1) IRD : Institut de recherche pour le développement ; CIFOR : Centre de recherche forestière internationale ; NAFRI : Institut de recherche national lao sur l'agriculture et les forêts.

Comité villageois lors de la préparation du plan d'aménagement forestier

En réponse, les équipes du Gret et les techniciens du gouvernement conçoivent et font approuver par la province une « méthode combinée », plus rapide, qui regroupe en un seul processus la délimitation des frontières du village et des parcelles de forêts de bambou, ainsi que la définition de règles techniques et sociales pour la gestion durable des forêts (méthode combinée).

Une première méthode d'élaboration des plans de gestion forestière (2008-2011)

Les parcelles de forêt sont identifiées et délimitées par le comité et les techniciens du DAFO. Un comité villageois est créé, dont la mission est d'élaborer le PGF et de veiller à sa mise en œuvre. Un inventaire forestier, portant sur un échantillon couvrant 1 % de la surface des parcelles identifiées, est réalisé afin d'évaluer le potentiel de production. Chaque ménage du village se voit attribuer une parcelle et procède à l'inventaire et au marquage des tiges de bambou présentes annuellement sur celle-ci afin d'être en mesure de quantifier le nombre de chaumes (tiges) produites à l'avenir.

Simultanément, le comité définit des règles de gestion de la forêt et le PGF : approuvé par les autorités du district, celui-ci donne le droit aux villageois d'exploiter ces parcelles à des fins commerciales.

Cette méthode est opérationnelle mais chronophage. De plus, elle peut être source de conflits avec les villages voisins lorsque ceux-ci revendiquent également des droits sur les parcelles forestières sélectionnées.

Une planification participative de l'utilisation des terres (PLUP), préalable à l'élaboration des plans de gestion (2011-2012)

Depuis 2011, l'identification et la délimitation des forêts de bambou sont effectuées au cours de l'exercice de planification villageoise nouvellement promu par le gouvernement, qui comprend une phase de vérification préliminaire des limites du village. Les équipes du Gret développent avec les techniciens du DAFO une méthode spécifique pour appuyer les comités villageois dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire au niveau villageois, fondée sur la méthode de PLUP qui utilise pour le Laos des outils innovants, comme la carte 3D ou le jeu de rôle.

Cette méthode est testée sur un premier village en 2012, puis améliorée sur la base de la première expérimentation. La même année, quatre nouveaux plans d'occupation des sols sont formulés avec l'appui du projet puis validés par les autorités gouvernementales. Cette méthode permet d'obtenir des résultats satisfaisants en matière de délimitation des parcelles, tout en atténuant les conflits potentiels entre les villages. Cependant, sa mise en œuvre nécessite entre deux et trois semaines par village, et il faut encore ensuite élaborer le plan d'aménagement forestier.

.../...

La méthode combinée (à partir de 2012)

Fin 2012, face à un risque de plus en plus important de surexploitation des forêts, la mise en œuvre des règles de gestion forestière doit s'accélérer. Grâce à un exercice de réflexion mené lors des ateliers multipartites, une méthode combinée est développée. Plus rapide et plus simple à appliquer, elle rassemble en une seule séquence la délimitation participative des forêts de bambou et l'élaboration de plans d'aménagement forestier. Seize plans sont approuvés en 2013. En 2014, les autorités provinciales adoptent cette méthode sur la base de l'évaluation satisfaisante des résultats.

des ateliers spécifiques à chaque chaîne de valeur s'est avéré plus pertinent que de réunir tous les acteurs de la filière, toutes chaînes de valeur confondues.

Les boucles d'apprentissage et le processus qu'elles sous-tendent ont joué un rôle primordial dans le développement de la filière bambou et son appréhension en tant que commun dans la province. La régularité de la tenue des ateliers annuels depuis 2012 a institutionnalisé ce processus d'apprentissage, inscrivant dans la durée la mise en commun des savoirs et le développement continu d'un capital social en constante évolution.

LA PAROLE À

« Le bambou *khom* est très important pour notre communauté Hmong, car nous pouvons le manger, le vendre et l'utiliser pour faire des clôtures. La collecte des pousses est une activité à plein temps de la fin novembre, lorsque les premières pousses commencent à apparaître, à la fin mars. Il s'agit d'une source de revenus très importante.

Avant que le programme Bambou ne démarre dans notre village en 2012, nous n'avions aucune règle permettant de garantir que la forêt était exploitée de manière durable, et le bétail était autorisé à entrer et à manger les pousses. Aujourd'hui, nous avons clôturé les parcelles pour empêcher le bétail d'y pénétrer, nous avons des règles pour nous-mêmes et pour les personnes extérieures, et nous étudions la forêt chaque année pour nous assurer qu'elle se régénère. De plus, les commerçants nous rapportent plus de huit millions de kips par an, qui sont utilisés comme fonds de roulement pour les membres du village. »

Seu Her, chef du groupe de producteurs, Ban Houaymeuang

LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION LOCALE

Après avoir endossé le rôle de facilitateur pendant de nombreuses années, le Gret a passé le relais à une organisation locale qui pourra poursuivre l'accompagnement des acteurs de la filière sur le long terme, la Bamboo and Non Timber Forest Product Development Association (BNDA). La création, la reconnaissance et l'enregistrement de la BNDA est une étape clé dans l'institutionnalisation et la pérennisation de la dynamique d'apprentissage engagée. La décision des équipes du Gret et des autorités de créer cette organisation, la définition de son statut, de son rôle et de son positionnement, représentent un long processus dans un environnement politique réticent à l'existence d'une société civile organisée. L'équipe projet du Gret facilite la mise en discussion des différentes options de structuration pour faciliter la confiance de part et d'autre. Il s'agit de passer d'un facilitateur international présent pour une durée limitée (le Gret) à la reconnaissance d'un nouvel acteur local et national inscrit durablement dans le paysage institutionnel (la BNDA). L'inscription dans la deuxième stratégie provinciale de la nécessité d'une telle organisation constitue une avancée cruciale. En 2017, les parties prenantes optent pour le statut d'association à but non lucratif (Non-Profits Association – NPA) car celui-ci permet la mise en réseau avec d'autres NPA laotiennes et ouvre l'accès à de potentiels financements. Toutefois, du fait de la complexité du processus d'enregistrement de l'association, dû au manque de clarté des directives nationales du ministère de l'Intérieur et à l'inexpérience des organismes provinciaux responsables de cet enregistrement, la BNDA n'est officialisée qu'en 2020.

Mme Sonenaly Phanouvong, représentante du niveau centre de l'Union des femmes lao, lors d'une réunion entre la National Task Force et la Provincial Task Force à Houaphan en juillet 2020

Le Gret s'est fortement investi dans l'accompagnement à toutes les étapes de la structuration de la BNDA, notamment concernant la définition de ses modalités de fonctionnement, l'appui à la définition de son projet et le transfert de compétences en matière de techniques de gestion opérationnelle et de montage de demandes de financements. À l'interface entre toutes les parties prenantes, la BNDA est désormais positionnée pour jouer le rôle de facilitateur du processus d'apprentissage : appui à la formulation, au suivi et à la mise en débat des expérimentations, organisation des ateliers multipartites annuels par filière, formations dispensées aux villageois, appuis à des évènements de marketing de type foires, etc.

LE *GENDER ACTION LEARNING SYSTEM*, UNE APPROCHE INCLUSIVE DÉVELOPPÉE PAR LA BNDA

La BNDA a élargi l'approche de gouvernance partagée expérimentée tout au long du programme en cherchant notamment à mettre en œuvre une approche inclusive pour les personnes issues des minorités. La BNDA emploie principalement des personnes de la province, et notamment des femmes. Elle a par ailleurs adapté et appliqué une méthode alternative et innovante, le *Gender Action Learning System* (GALS), pour promouvoir des relations plus égalitaires entre les genres et renforcer le rôle et la reconnaissance des femmes dans les espaces domestiques et sociaux. .../...

LA PAROLE À

« Dans le cadre de mes fonctions au sein du DAFO, j'ai pu observer que, dans certains villages, les possibilités pour les femmes de s'épanouir étaient limitées. Elles semblaient toujours occupées par leur travail et ne pouvaient pas participer aux réunions du village. J'ai donc été très intéressée d'aider la BNDA dans son programme d'apprentissage par l'action sur le genre lorsqu'elle est venue dans 18 villages du district de Viengxay. Les outils GALS ont suscité de nombreuses discussions au cours de la formation. L'outil Diamant, par exemple, permet aux hommes et aux femmes d'analyser leurs rôles respectifs au sein du foyer et de la communauté et ce qu'ils n'aiment pas dans ces rôles, puis de chercher des solutions ou des actions possibles pour les résoudre. À l'avenir, il sera important de fournir un suivi et un soutien à ces villages, afin de voir comment ils ont progressé dans leur démarche. »

Chansy Souliyavong, DAFO Viengxay

Le GALS est une méthode initialement développée par Oxfam en 2009 et qui cherche à améliorer la situation socio-économique des ménages et des communautés. L'objectif est de renforcer le pouvoir de négociation des personnes marginalisées, et notamment des femmes, et de promouvoir une collaboration gagnant-gagnant entre les différents acteurs, en particulier dans le domaine agricole. Le GALS comprend sept outils complémentaires et accessibles (cartographie, diagrammes, etc.) qui permettent aux acteurs d'une filière de production d'identifier et d'analyser leurs problèmes et de trouver des solutions pour les résoudre. Pour exemples, l'outil « *Life balance* », qui démarre le processus de réflexion, aide les villageois à appréhender leurs besoins à la fois concernant leur existence et la filière. L'arbre « *Gender balance* » permet d'analyser la répartition du travail et des revenus au sein du ménage afin de garantir l'équité dans les processus de prise de décision. Plus axé sur les réseaux, le « *Social power relations* » sert quant à lui à analyser les relations sociales entre groupes d'individus.

La méthode GALS permet de rendre plus inclusive l'approche par les communs, en analysant à l'échelle micro les causes profondes des déséquilibres de pouvoir au sein des ménages et de la filière de production. Cette méthode donne ainsi davantage de visibilité et de voix aux populations marginalisées, tout en permettant des échanges et un renforcement de capacités aux échelles individuelle, du ménage et de la communauté villageoise. Le GALS constitue en ce sens une méthode efficace et concrète pour faire participer les femmes et les populations vulnérables aux instances de décision, et donc favoriser l'émergence d'une gouvernance partagée, notion au cœur de la définition d'un commun.

PARTIE 4

Quels apprentissages pour une approche par les communs ?

L'expérience du programme Bambou montre qu'il est possible de reformuler un commun villageois connecté à des filières à travers un processus d'apprentissage collectif associant les villageois, le secteur privé et les pouvoirs publics, et d'associer les villageois à une gouvernance partagée, même dans un régime centralisé qui peine à reconnaître leurs droits et rôles ainsi que ceux de la société civile. Elle montre également que l'outil projet peut être mobilisé pour appuyer de telles dynamiques. Enfin, elle permet de tirer quelques apprentissages, qu'il importera de toujours contextualiser.

S'APPROPRIER « L'OUTIL PROJET » POUR INSCRIRE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE TEMPS LONG

Le temps et la continuité des moyens financiers investis semblent avoir été essentiels pour la réussite du processus. L'engagement continu des autorités provinciales, mais aussi la capacité des équipes du Gret à formuler et à faire financer une succession de projets, ainsi que le soutien des bailleurs de fonds, ont permis d'assurer un accompagnement des parties prenantes pendant près de douze ans. Les équipes du Gret ont su créer des marges de manœuvre dans les outils de planification et de budgétisation propres à l'outil projet de façon à pouvoir accompagner la progression du processus. Elles ont su convaincre et négocier avec les bailleurs de fonds. Une telle continuité est difficile à maintenir dans le cadre de l'aide au développement, où les temporalités des projets sont généralement courtes. C'est l'inscription de sa stratégie d'intervention dans cette temporalité longue qui a permis au Gret d'établir un climat de confiance entre les parties prenantes, condition indispensable à la construction

d'un commun, et de faciliter un processus d'apprentissage favorable à l'émergence d'une gouvernance partagée, équitable et durable sur les ressources et filières du bambou. Le développement des différentes constructions sociales (espaces de dialogue multipartite, stratégies provinciales, plan d'action stratégique national) a permis de mettre en place des boucles d'apprentissage qui, passant par l'analyse du terrain et allant jusqu'à la production de nouvelles compétences communes mises en œuvre et évaluées, ont permis de faire évoluer le secteur. Chaque boucle a généralement nécessité deux à trois ans.

L'APPROCHE PAR LES COMMUNS : AU-DELÀ DE L'APPRENTISSAGE COLLECTIF

La méthode d'intervention adoptée, qui a ouvertement mis en avant l'apprentissage collectif comme modalité de travail, s'inscrit pleinement dans l'approche par les communs, qui nécessite de partir des besoins et savoirs locaux et exige une évaluation et une réadaptation continues des stratégies pour rester au plus proche de ces besoins en évolution. Pourtant, ni les parties prenantes, ni les équipes du Gret, n'avaient en tête les travaux d'Elinor Ostrom lorsque le processus a été engagé. Cela n'a pas empêché la recherche d'inclusivité, de durabilité de la ressource, d'une gouvernance partagée autour d'elle, d'une réadaptation continue des institutions ainsi que d'une reconnaissance des savoirs villageois. L'approche par les communs est avant tout une façon différente de penser et de mettre en œuvre le rôle, le positionnement et les stratégies d'intervention d'un acteur de l'aide au développement, de réunir des parties prenantes à partir de ce qui les lie et non de ce qui les met en concurrence, tout en créant un climat de confiance par l'expérience commune.

LE RELAIS D'UNE ORGANISATION LOCALE COMME FACILITATEUR ENGAGÉ

L'expérience montre l'importance du rôle du facilitateur dans un tel processus. Dans la philosophie des communs, qui souligne l'importance de l'émergence endogène de l'action collective, nous pouvons nous demander si le Gret, ONG internationale, était le mieux placé pour jouer le rôle de facilitateur engagé, et si une organisation de la société civile locale n'aurait pas pu endosser ce rôle. La réalité est que la société civile était peu reconnue au Laos et inexistante dans la province de Houaphan. Par ailleurs, outre son savoir-faire, le Gret apportait des financements, était facilement contrôlable par les autorités et présentait l'avantage de pouvoir être congédié à tout moment.

La confiance établie dans le temps lui a donné sa légitimité de facilitateur aux yeux des parties prenantes. Se pose toutefois la question du relais de ce rôle de facilitateur.

En 2020, la création de la BNDA, première NPA de la province, traduit un changement de perception des autorités provinciales envers les organisations de la société civile et représente une avancée importante. Avec l'héritage qu'elle porte, la BNDA prend naturellement le relais du rôle de facilitateur. Sa connaissance du milieu lui permet aussi d'enrichir la conduite des processus participatifs dans un souci d'équité et de représentativité entre les différentes parties prenantes. En effet, certaines questions restaient en suspens, comme l'intégration des minorités dans ces processus, ou encore l'impact que ce développement de filière a pu avoir dans la vie quotidienne et l'organisation des ménages concernés. L'expérience des projets au travers de la démarche itérative et collective a permis de générer un dispositif institutionnel et réglementaire inclusif, en faveur d'une durabilité de la ressource et d'une équité dans le partage des bénéfices.

Il serait pertinent de comprendre plus finement comment ces dispositifs facilitent et régulent effectivement une gouvernance et un accès aux ressources équitables, lorsque surgissent ou prévalent d'éventuelles disparités de rapports de force entre par exemple des groupes ou familles défavorisées, des minorités ethniques, des agents de l'État et du Parti, des acteurs du secteur privé, etc., et d'accompagner la BNDA comme acteur privilégié de régulation. Bien mieux qu'une ONG internationale, la BNDA pourrait à la fois mieux comprendre les rapports d'inégalité et chercher à les amoindrir, tant à l'échelle villageoise que dans les institutions provinciales et nationales. Pour autant, la BNDA a ses propres défis à relever, notamment le maintien de relations de confiance avec les autorités afin de lui laisser suffisamment de marge de manœuvre pour jouer son rôle de facilitateur « engagé ». La BNDA doit également acquérir son autonomie financière pour inscrire son rôle dans la durée.

PENSER DES COMMUNS ENCHÂSSÉS : DU TERRITOIRE AUX FILIÈRES

La gouvernance partagée sur les forêts de bambou ne se joue pas seulement dans les villages de Houaphan, mais aussi au niveau des filières. En ce sens, le commun se matérialise à la fois autour des forêts de bambou au niveau du village, mais aussi autour des chaînes de valeur des différents types de bambou au niveau provincial, et même national. Ces deux communs, autour des forêts et des chaînes de valeur, sont imbriqués et interdépendants. Le dialogue multipartite et multi-niveaux, les relations de confiance qu'il sous-tend, ainsi que les dispositifs et mécanismes d'apprentissage et de décision inscrits dans la durée, constituent des communs enchâssés qui devraient

permettre aux acteurs d'assurer dans le temps une gestion durable et équitable de la ressource commune. Ainsi, l'expérience du programme bambou montre l'intérêt d'identifier et d'accompagner de façon concomitante des communs enchâssés.

L'APPROCHE PAR LES COMMUNS FAVORISE-T-ELLE LA RÉSILIENCE ?

Les différentes transformations sociales montrent des avancées encourageantes, mais les défis demeurent nombreux. Certains sont liés à la nature intrinsèque de la ressource, au rythme aléatoire de floraison du bambou, à son temps de régénération, et aux conséquences de la densification des forêts sur les productions de pousses et de cannes. D'autres risques existent aussi au niveau politique, avec un possible durcissement des politiques publiques et des lois, ou une priorisation donnée à d'autres spéculations perçues comme plus lucratives à court terme. Le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 est lui aussi source d'incertitude : la pandémie ayant eu un impact avéré sur certaines filières, il est possible que le marché évolue en défaveur du bambou.

Pour faire face à de tels défis, l'important réside dans la capacité des acteurs à maintenir le processus d'apprentissage collectif. C'est dans cette capacité à faire évoluer ensemble leurs règles pour faire face aux difficultés que réside la force du « faire commun ». Les communs peuvent aider à l'adaptation et à la résilience. Le processus engagé ne prend jamais fin. Les communs ne sont pas statiques mais évoluent avec le *commoning*. Faciliter le processus d'apprentissage collectif contribue à renforcer les capacités des parties prenantes à construire collectivement des solutions, quelles que soient les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Cette construction sociale est un atout précieux pour la résilience face aux défis attendus et ceux, encore inconnus, qui apparaîtront plus tard.

PARTIE 5

Perspectives

SOUTENIR LA BNDA DANS SON RÔLE DE FACILITATEUR

Depuis le retrait du Gret en mars 2021, la BNDA s'efforce de reprendre le rôle de facilitateur du processus d'apprentissage. La mobilisation des acteurs a émergé il y a douze ans autour d'une vision partagée, formalisée dans la première stratégie provinciale. Aujourd'hui, il importe de porter à la connaissance de tous la troisième stratégie formulée en 2020. Cette dernière recommande la poursuite des ateliers multipartites et des sessions annuelles de surveillance des forêts. Le processus d'apprentissage nécessite par ailleurs la consolidation d'un système de suivi du secteur bambou, avec une base de données correspondante. Des données et analyses précises sur le secteur, les activités et les impacts sociaux et environnementaux, sont en effet essentielles pour alimenter les réflexions et décisions des parties prenantes. Enfin, des outils et des manuels didactiques accessibles devront être produits et mis à disposition des villageois et techniciens afin de pouvoir étendre le programme à d'autres districts et villages de la province.

L'autonomisation de la BNDA est cruciale pour la réalisation de ces objectifs et nécessitera encore pendant un temps un soutien financier et technique.

ENCOURAGER LES DÉCIDEURS POLITIQUES À ESSAIMER LE « FAIRE COMMUN »

L'enjeu prioritaire pour appuyer la dynamique naissante engagée par les acteurs nationaux est de diffuser le Plan d'action pour le bambou et le rotin durables (2021-2025), récemment approuvé par le ministre de l'Agriculture, dans les ministères concernés et les administrations décentralisées. L'objectif est de créer les conditions politiques et institutionnelles nécessaires à l'essaimage et au renforcement des dynamiques

locales autour du bambou, du rotin et des autres produits forestiers non ligneux (PFNL). Le département des Forêts et le groupe de travail national soulignent également la nécessité de compiler les apprentissages de terrain en prenant en compte la diversité des expériences locales en matière de PFNL et de gestion forestière, afin de produire des manuels synthétiques pour les techniciens du pays. Des ateliers multipartites devraient être organisés au niveau national. Le Gret recommande également la mise en place d'un programme de recherche sur les PFNL, axé sur le suivi et les outils de base de données, pour alimenter les réflexions du groupe de travail, en collaboration avec le Centre de recherche forestière – l'implication de la recherche fournira un soutien scientifique aux décideurs politiques.

Pour conduire tout cela, la Bamboo Task Force nationale et la plateforme nationale multipartite sur le bambou et le rotin devront être soutenues techniquement et financièrement dans la tenue de leurs réunions de travail, l'accompagnement des dynamiques locales, la conduite d'études et de visites de terrain et l'organisation d'ateliers.

GLOSSAIRE

ACTION COLLECTIVE. « Action entreprise par un groupe (soit directement, soit en son nom au travers d'une organisation) en faveur des intérêts partagés et perçus de ses membres (Scott et Marshall, 2009). Les théories de l'action collective se réfèrent au partage des coûts et des avantages de l'action collective pour gérer des biens publics ou collectifs[1]. »

Le concept d'action collective que nous utilisons s'inscrit dans la théorie développée par Elinor Ostrom en opposition aux thèses qui postulent que les individus ne voient que leurs intérêts particuliers de court terme et sont incapables de prendre des décisions d'intérêt collectif ou de long terme, nécessitant de ce fait des solutions imposées de l'extérieur, *via* l'État ou la privatisation. Ostrom a démontré que les individus, par leur action collective, sont capables de résoudre les problèmes fondamentaux de l'organisation collective sans solution imposée par un acteur extérieur, en créant une institution commune, l'engagement à suivre les règles et la surveillance mutuelle, c'est-à-dire en créant un commun[2]. L'action collective créant le commun est aussi qualifiée de *commoning* ou de « faire commun ». Créer les conditions de l'action collective est une dimension centrale de l'approche par les communs.

APPROCHE PAR LES COMMUNS. Façon de réfléchir et de conduire une intervention d'aide au développement lorsque que celle-ci souhaite faciliter la construction de gouvernances partagées « en communs ». Une approche par les communs affirme une intention politique de justice sociale et environnementale, mobilise les cadres conceptuels des communs mais aussi de l'économie sociale et solidaire ou de l'éducation populaire, et fait appel à des méthodes de facilitation.

COMMUN. Dynamique d'organisation sociale dans laquelle un ensemble d'acteurs, interdépendants et directement concernés par un enjeu commun, décide de s'engager dans une action collective pour construire une gouvernance partagée. Celle-ci définit et met en œuvre, dans le cadre d'un processus d'apprentissage collectif

1. Antona M., Bousquet F. (2017), p. 125.
2. Ostrom E. (1990).

continu, des règles d'accès et d'usage jugées équitables, qui garantissent la durabilité sociale, économique et environnementale de l'objet du commun (une ressource, un service ou un territoire par exemple).

DILEMME SOCIAL. « Un dilemme social est une situation où un comportement individuel répondant à des intérêts particuliers devient désastreux lorsqu'il est reproduit à l'échelle du groupe. Un dilemme de premier ordre porte sur le partage de la ressource, un dilemme de second ordre concerne le respect ou non des règles mises en place pour résoudre le dilemme de premier ordre[3]. »

Ce conflit entre intérêts particuliers/de court terme et intérêt collectif/de long terme est particulièrement présent dans le cas de l'usage de ressources en accès partagé. Ces dernières sont à la fois non excluables (il est très difficile d'exclure des usagers potentiels de ces ressources) et rivales (ce qu'un usager retire de ces ressources n'est plus disponible pour les autres). Sans résolution de ce dilemme, la durabilité de la ressource et la justice sociale sont menacées.

FACILITATION. La facilitation consiste à créer les conditions de la coopération entre différents acteurs, créer les conditions de l'action collective, créer les conditions de l'apprentissage collectif. Le facilitateur aide le collectif à prendre conscience de ses besoins et à trouver ses propres solutions. Dans le cadre de l'approche par les communs, dès lors qu'une intention politique de l'intervention d'aide est précisée, le facilitateur n'est pas neutre mais au contraire « engagé » pour plus de justice sociale, environnementale et de résilience.

FAIRE COMMUN. « Le "faire commun", ou *commoning* (Bollier *et al.*, 2014 ; Coriat, 2020), est le processus qui conduit des individus à se mobiliser pour mettre en partage des savoirs, des expériences, des moyens humains, techniques ou financiers, en vue de la réalisation d'un intérêt commun et approprié. Il est l'essence de l'action collective[4]. »

GOUVERNANCE. Processus par lequel est créé un répertoire de règles, de normes et de stratégies qui guide le comportement des acteurs dans un domaine donné d'interactions politiques[5]. Un système de gouvernance englobe tant les acteurs et les institutions que les normes mobilisées formelles et informelles, ou que les pratiques d'élaboration de règles, leur mise en œuvre et leur contrôle. Ces règles peuvent être objet de consensus ou de mise en concurrence entre les acteurs. De façon prescriptive, la gouvernance se réfère au pouvoir de décider de règles et aux différents registres d'autorité sur lesquels elles reposent.

GOUVERNANCE PARTAGÉE. Modèle d'action publique qui postule que chacun des acteurs concernés, notamment les citoyens, mais aussi les secteurs public et privé, exerce un pouvoir réel dans les prises de décision et le contrôle de leur application. Nous pouvons la qualifier de **gouvernance partagée « en communs »** lorsque la

3. Antona M., Bousquet F. (2017), p. 126.
4. Aubert S., Botta A. (2022), p. 240.
5. McGinnis M. D. (2011).

gouvernance est construite et constamment améliorée dans une dynamique sociale de commun, notamment d'action collective et d'apprentissage collectif. Le qualificatif « en communs » souligne le caractère dynamique et évolutif de ce type de gouvernance.

INSTITUTION. Les institutions regroupent à la fois les organisations et les règles, les modes de faire et d'être, mais également les structures de pensée, concepts et paradigmes générés et utilisés pour structurer les modes d'interaction au sein de ces organisations dans le but d'influer sur les décisions individuelles et collectives.

Pour Ostrom, « le terme "institution" n'est pas […] synonyme d'organisation. Le terme signifie "un ensemble de règles réellement mises en pratique par un ensemble d'individus pour organiser des activités répétitives qui ont des effets sur ces individus, et éventuellement sur d'autres"[6] ».

SITUATION D'ACTION. Espace social dans lequel des acteurs observent des informations, sélectionnent des actions, s'engagent dans des modèles d'interaction et obtiennent des résultats de leur interaction. Boîte noire où les choix politiques sont faits[7]. ●

6. Ostrom E. (2009), p. 9.
7. McGinnis M. D. (2011).

BIBLIOGRAPHIE

- Antona M., Bousquet F. (dir.) (2017), *Une troisième voie entre l'État et le marché : échanges avec Elinor Ostrom*, Versailles, Éditions Quæ, 143 p.
- Aubert S., Botta A. (dir.) (2022), *Les communs : un autre récit pour la coopération territoriale*, Versailles, Éditions Quae, 272 p.
- Coulombe H., Epprecht M., Pimhidzai O., Sisoulath V. (2016), *Where are the poor? Lao PDR 2015 census-based poverty map: province and district level results*, Vientiane Capital, Ministry of Planning and Investment, Lao Statistics Bureau, World Bank, 115 p.
- Desbleds L. (2021), *De la gouvernance partagée des forêts de bambou à la structuration de filières durables : le programme Bambou au Laos sous le prisme des communs*, Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 47 p., Cahier projet.
- McGinnis M. D. (2011), "An Introduction to IAD and the language of the Ostrom Workshop: A simple guide to a complex framework", *Policy Studies Journal*, Vol. 39, No. 1, p. 169-183, https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2010.00401.x
- Melki S., Kibler J.-F. (2016), *Processus d'apprentissage collectif et dynamiques des communs : filières bambou dans les montagnes du Nord Laos* [Communication présentée à la conférence internationale Communs et développement organisée par l'AFD les 1er et 2 décembre 2016 à Paris], 10 p.
- Olivier de Sardan J.-P. (2021), *La revanche des contextes : des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala, 480 p.
- Ostrom E. (1990), *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, 279 p.
- Ostrom E. (2009), *Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions* (traduction et synthèse par P. Lavigne Delville), Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 33 p., Coopérer aujourd'hui, nº 67.
- Porbounmixaithor H., Huynh P., Herchuechang A., Saengmany B., Melki S. (2017), *Community-based management of natural bamboo forests: A six years case study in the Lao PDR, Houaphan Province 2010-2016*, Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 366 p., Practical guideline.

Imprimé en juillet 2022 sur les presses d'ISI PRINT.
Dépôt légal : juillet 2022.

Carnet Faire commun

numéro 1

FORÊTS VILLAGEOISES ET FILIÈRES BAMBOU DANS LES MONTAGNES DU NORD LAOS

Inscrire des communs dans les politiques publiques ?

Ce carnet relate l'expérience conduite par le Gret pour accompagner le développement de filières bambou approvisionnées par les forêts villageoises dans la province de Houaphan au Laos. Il montre comment cet accompagnement, qui a duré de 2008 à 2021, a permis aux villageois, acteurs publics et privés de construire collectivement des filières durables.

La méthode d'intervention adoptée s'inscrit dans une approche par les communs, facilitant un processus d'apprentissage collectif, qui a permis l'élaboration progressive et continue de règles de gestion de la ressource en s'appuyant sur les connaissances et les pratiques locales. Le carnet décrit les éléments déterminants de cette approche : la mise en place d'un cadre politique et institutionnel invitant à l'action collective, le processus de construction collective par boucles d'apprentissage et la création d'une association locale pour poursuivre l'accompagnement, condition de la pérennisation du commun.

Destiné aux associations, ONG et bailleurs de fonds promouvant les initiatives autour de communs, ce document s'efforce de tirer des enseignements utiles pour poursuivre la dynamique engagée au Laos, et pour penser et mettre en œuvre des démarches similaires dans d'autres contextes.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

AFD

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du Gret et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue des financeurs.

EN PARTENARIAT AVEC :

cirad
LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

GRET

Campus du Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. 33 (0)1 70 91 92 00 – www.gret.org

ISSN 2677-9803
ISBN 978-2-86844-340-3